Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 48 (1903)

Heft: 8

Artikel: Dans l'infanterie

Autor: Nicolet, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-338067

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIIIe Année.

Nº 8.

Août 1903.

DANS L'INFANTERIE

Règlement provisoire de 1902 pour l'exercice de l'infanterie française.

Il n'est pas nécessaire de nous arrêter longtemps à ce règlement; nous en avons donné en 1902, dans les livraisons de janvier à mars, une analyse assez complète; c'était alors le projet de règlement; dès lors ce projet, avec de très légères modifications, est devenu le règlement provisoire et a été mis en application dans toutes les troupes de l'armée française.

Nous prions donc le lecteur de vouloir bien se reporter à ce que nous disions en 1902 et principalement, pour le combat, aux pages 237 à 249.

Lorsqu'il parut, le projet de règlement ne reçut pas partout, dans l'infanterie, un accueil chaleureux. Il avait ses partisans, mais aussi, et parmi les plus haut gradés de l'armée, des adversaires si acharnés qu'on put craindre un moment qu'il succombât dans la lutte. Le contraire est arrivé.

On n'en continue pas moins à discuter, en France comme ailleurs, les conséquences sur la tactique de l'infanterie, des expériences de la guerre sud-africaine. Dans son numéro du 11 février 1903, la *France militaire* résume comme suit, d'après une source en quelque sorte officielle, l'opinion dominant en France:

Les terrains dépourvus de couverts et d'ondulations doivent être évités par l'infanterie dès qu'elle arrive dans la zone efficacement battue par l'artillerie ou la mousqueterie. Dès qu'elle arrive dans cette zone, l'infanterie progresse en cheminant à l'abri des vues de l'ennemi. Elle prend, pour exécuter cette marche d'approche, les formations les mieux appropriées à la configuration du terrain et les plus aptes à dissimuler sa présence.

Au début de l'engagement, le front de combat n'est plus formé par une ligne continue de tirailleurs. Il comprend un certain nombre de groupes de tirailleurs, suivant des couloirs ou cheminements défilés, séparés par des espaces découverts plus ou moins grands suivant la disposition du terrain.

Les groupes progressent tant qu'ils sont défilés, sans s'arrêter, sans tirer et sans règler leur marche sur les groupes voisins.

Arrivés à portée efficace du tir, s'ils ne peuvent plus avancer, ils ouvrent le feu et, pour donner au feu toute l'intensité possible, ils sont renforcés par d'autres groupes qui, pour se porter sur la ligne de combat, suivent les cheminements des premiers.

Tous les efforts devant tendre à acquérir la supériorité du feu, l'importance des renforts à porter sur le front n'est limitée que par le nombre des fusils qui peuvent y être utilisés.

L'arrivée des renforts sur le front ne provoquera généralement pas un bond immédiat en avant. Ce n'est que quand la supériorité du feu est acquise ou lorsque l'ennemi paraît ébranlé que le mouvement en avant est repris.

Les officiers et gradés ayant reconnu les nouveaux points à occuper et indiqué les formations ou plutôt les moyens à employer pour s'y rendre, enlèvent leur troupe en se jetant en avant pour la guider. C'est la tactique du « Suivezmoi ».

Lorsque l'on a à franchir un espace découvert, le mouvement s'exécute par section ou par fraction plus petite, ou même homme par homme, sous la protection du feu des autres sections. Les hommes se couchent dès qu'ils sont arrêtés.

En se rapprochant ainsi par bonds successifs de la ligne adverse, les groupes de tirailleurs, renforcés d'abord par leurs soutiens, puis par les troupes de deuxième ligne, arrivent en général à dessiner des attaques partielles séparées les unes des autres par des intervalles surveillés par les troupes qui sont en arrière.

Les attaques partielles finissent par déterminer les points faibles de l'ennemi. Le chef qui dirige l'ensemble du combat peut dès lors se rendre compte de la situation. Il appuie à l'aide de ses réserves celles des attaques partielles qui pénètrent dans la ligne ennemie ou choisit les points sur lesquels il va porter son effort décisif.

Les réserves maintenues lors de la marche d'approche hors des vues de l'ennemi prennent les cheminements déjà utilisés et gagnent sans s'arrêter, dans les formations propres à dissimuler leur mouvement, la ligne de combat qu'elles entraı̂nent à l'assaut.

Tel doit être, semble-t-il, le mécanisme du combat de l'infanterie.

Les principes qui en sont la base sont implicitement contenus dans le Règlement provisoire de 1902, mais il convenait de les formuler d'une façon plus précise pour en faciliter l'application.

Ils n'entrainent du reste aucune modification dans la tactique générale en ce qui concerne la répartition des troupes de première ligne, soutiens et réserves. Les distances entre les lignes varieront suivant la configuration du terrain. Dans la défensive les fronts seront, en général, plus étendus. Ils pourront l'être également dans l'offensive, surtout au début.

Les chefs de tous ordres jouiront de la plus large initiative, chacun dans la limide de son commandement.

Nous nous en tenons pour le moment à cette citation, qui complète notre exposé de l'année passée.

Projet de règlement d'exercice pour les troupes à pied austro-hongroises.

Dans son numéro de janvier 1902, la Revue militaire suisse a déjà donné un aperçu du projet de règlement austro-hongrois; il nous paraît toutefois nécessaire de le compléter, en ce qui concerne le combat.

La section compte habituellement 22 files et le groupe (Schwarm) 4 files au moins ; si elle a 16 files ou plus, la section est divisée en 4 groupes ; on forme la section sur deux rangs ; il n'y a aucune distinction entre le premier et le second rang ; on peut former aussi la section sur un rang.

Comme formations de marche, le règlement connaît la formation par files doublées (par quatre), par files et par un.

La section possède une file du centre.

Il y a deux genres de feu : le feu individuel (Einzelfeuer) et le feu de salves. Le feu individuel est le principal ; le feu de salves n'est employé que par la section en ordre serré, pour régler le tir, pour tirer sur des buts d'assez grande dimension que l'on ne pourrait voir que peu de temps et par intermittence, et principalement aux grandes distances.

En tirailleurs (Schwarmlinie), la section occupe un front plus ou moins étendu, suivant les nécessités du combat ou le terrain ; ainsi les tirailleurs seront ou les uns à côté des autres, ou à intervalles plus ou moins grands l'un de l'autre. Le commandant de la section fixe l'étendue du front. Sauf ordre contraire, normalement les tirailleurs se placent à deux pas l'un de l'autre.

Dans ses mouvements, la ligne de tirailleurs doit utiliser tous les avantages du terrain, tout en restant en liaison avec le groupe de direction. On emploie pour avancer un pas rapide, si le feu ennemi ou la nécessité d'atteindre rapidement un point important n'exigent pas qu'on prenne le pas gymnastique.

Le feu ennemi, ou d'autres circonstances, exigent souvent que l'on prenne la formation en tirailleurs déjà à grande distance de l'adversaire. Pour obtenir le succès il faut que, en dépit du feu ennemi et des pertes que l'on éprouve, on avance sans arrêt et en bon ordre assez près de l'ennemi pour pouvoir ouvrir le feu avec succès.

Une fois entrée dans la zone du feu ennemi, la ligne de tirailleurs avance par bonds, et au pas gymnastique pour franchir les espaces très dangereux. L'amplitude des bonds dépend du terrain, des nécessités du combat, ainsi que de l'état physique de la troupe. Dans la règle on doit atteindre, dans un bond, la position de feu à occuper.

La direction du feu et le maintien de la discipline du feu appartiennent au chef de section; il est assisté par le sous-officier derrière le front ou par un autre gradé. Si la section est indépendante, c'est le chef de section qui fait ouvrir le feu; si la section est encadrée la décision appartient, dans la la règle, au commandant de compagnie.

On règle l'intensité du feu suivant le combat, suivant le but contre lequel on tire et suivant la munition dont on dispose; le tirailleur doit apprendre à régler de lui-même la rapidité du feu d'après la distance et la visibilité du but, et à ne tirer qu'après avoir exactement visé, même quand le feu doit être très rapide. Les chefs peuvent aussi régler la rapidité du tir en ordonnant : tir lent, — tir très lent, — tir plus rapide et, exceptionnellement, tir de vitesse.

On doit s'efforcer de dominer par son feu le feu de l'ennemi, et quand on a atteint ce résultat, on passe à l'assaut. Celui-ci se fait d'abord à un pas rapide, si l'on n'est pas déjà très rapproché de la position à conquérir; on met la baïonnette en marchant; quand on est parvenu à 100 pas de l'ennemi, on se jette sur lui, en pleine course, au cri de *Hourra*.

La compagnie est divisée en 4, 3 ou 2 sections, suivant le nombre de files qu'elle compte; elle se divise encore en 2 demi-compagnies; ses formations sont la ligne déployée (entwickelte Linie) et la colonne. Dans la colonne, les sections sont à 6 pas de distance du 2e rang au 1er rang. — La compagnie peut prendre aussi n'importe quelle formation suivant le terrain, le combat ou la marche (Wegverhältnisse).

Pour traverser des bois, des taillis, et en terrain ouvert pour éviter des pertes, il est avantageux de prendre la formation par files doublées ou par files, par sections ou demicompagnies marchant à la même hauteur; entre les sections (demi-compagnies) on prend habituellement des intervalles de déploiement.

Pour le *combat*, la compagnie se subdivise en *ligne de tirailleurs* et en *réserve de compagnie*; dans certains cas on peut déployer en tirailleurs toute la compagnie, d'un seul coup.

L'importance décisive que le feu possède dans le combat exige que l'on mette en action, dès le premier moment, un grand nombre de fusils.

On ne peut donner aucune règle touchant l'étendue du front de combat d'une compagnie. Dans l'offensive, quand la compagnie est encadrée, et pour que la ligne de feu demeure encore assez dense malgré les pertes, on peut fixer l'étendue du front de combat de 130 à 150 pas (100 à 110 mètres).

Les sections qui constituent la réserve de compagnie suivent la ligne de tirailleurs réunies ou séparées; cela dépend des nécessités du combat et du terrain. On ne peut pas fixer la distance à laquelle le soutien suit les tirailleurs; la seule règle à donner est celle ci : il doit être en mesure d'intervenir à temps et doit éviter les pertes prématurées résultant du feu de l'ennemi.

Quand les tirailleurs sont dans la zone du feu efficace de l'ennemi, leurs mouvements doivent être protégés par le feu des subdivisions voisines; quand elle est encadrée, il y aura avantage pour la compagnie à avancer tout entière d'un seul coup, sous la protection du feu des compagnies voisines. Quand la compagnie est isolée, elle avance par échelon.

Quand la ligne de tirailleurs devra se porter en avant, l'impulsion lui viendra du commandant de compagnie, ou d'une section qui se trouvera dans des conditions favorables pour avancer. La réserve suit dans la formation qui, selon le terrain, la préserve le mieux du feu de l'ennemi.

On renforce une ligne de tirailleurs par prolongement ou lar doublement.

Quand les sections et les groupes sont mélangés, les officiers et les chefs en sous-ordre se répartissent le commandement; chacun doit être habitué à obéir, en pareil cas, aux ordres d'un chef occasionnel ou à agir de sa propre initiative quand la direction manque.

On profite de toutes les occasions propices pour reconstituer l'ordre normal.

En ordre serré, le feu de la compagnie a lieu par section. En tirailleurs, le commandant de compagnie doit conserver le plus longtemps possible la direction du feu.

Dans le bataillon, on dispose par compagnie; les compagnies déployées pour le combat par le feu prennent le nom de ligne de feu.

Dans le groupement de ses compagnies, le commandant doit ne pas perdre de vue que dans la plupart des cas il sera avantageux de pouvoir obtenir un feu puissant, et d'autre part que, dans la règle, il ne peut intervenir dans un combat un peu vif qu'au moyen de ses réserves.

Quand il est encadré, l'étendue du front de combat du bataillon dépend des nécessités et de l'espace qui lui est attribué.

Dans l'offensive, quand le bataillon combat au point où l'on cherche à amener la décision, dans la règle, son front de combat ne dépassera pas en étendue le front du bataillon mis en ligne.

Les compagnies qui forment la ligne de feu se répartissent dans l'étendue du front de combat qui est attribué au bataillon, suivant le terrain, et en raison de la tâche qui leur est assignée; autant que possible, elles ménagent entre elles des intervalles.

Les compagnies qui ne sont pas occupées dans la ligne de feu forment la *réserve de bataillon*; elles sont réunies ou séparées et se placent derrière le centre ou derrière une aile, et autant que possible en échelons.

La réserve de bataillon suit à 400 pas (300 mètres), si les nécessités du combat n'en décident pas autrement; elle doit être placée de manière à souffrir le moins possible et, en toute circonstance, de manière à pouvoir intervenir en temps opportun, au bon endroit, et dans la formation la mieux appropriée.

Le feu est le moyen de combat capital de l'infanterie; c'est au moyen du feu qu'on prépare le succès et aussi, la plupart du temps, qu'on le réalise.

Dans le combat, toutes les dispositions doivent donc tendre, en première ligne, à assurer au feu toute sa puissance et à lui assurer la supériorité.

L'adresse, l'emploi judicieux du feu allié au souci de ménager la munition,

l'habileté à employer le terrain soit pour rendre son propre tir plus efficace soit pour diminuer les pertes, une persévérance à toute épreuve et l'aptitude à se plier rapidement aux circonstances les plus variables, telles sont les conditions d'une bonne technique de combat et la pierre de touche de ce que vaut une troupe.

C'est ainsi que débute le chapitre du projet de règlement austro-hongrois concernant le combat, dont nous donnons encore une très rapide analyse.

L'influence du commandant de bataillon et des chefs supérieurs ne se fait souvent sentir que par l'emploi de leurs réserves. Il s'ensuit qu'il est de la plus haute importance que les commandants des compagnies qui sont engagées au combat agissent de leur propre initiative (selbstthätig), en conformant leur action à la situation générale et en la coordonnant à celle des autres troupes.

L'étendue du dispositif de combat en front et sa profondeur doivent se régler, dans chaque cas, d'après les nécessités et sans s'astreindre à aucun schéma. Grâce à la puissance que le feu donne à l'infanterie on peut, en général, étendre davantage le front de combat et économiser le plus de forces possible pour les employer à l'action décisive. Par contre, dans le secteur où se livre le combat décisif, le front peut être moins étendu; il ne faut toutefois pas qu'il soit si étroit qu'on n'y puisse mettre en action toutes les forces dont on dispose.

Dans le combat de rencontre, l'avant-garde doit agir avec décision pour entraver le déploiement de l'adversaire; c'est ainsi qu'elle contribuera le mieux à faciliter le déploiement des troupes qu'elle couvre. Si toutefois les circonstances sont favorables à l'adversaire, c'est-à-dire si l'on n'a ni la supériorité du nombre ni l'avantage du terrain, il peut être nécessaire que l'avant-garde se tienne momentanément sur la défensive.

Quand l'avant-garde se heurte à un ennemi qui occupe déjà une bonne position, il peut arriver qu'on soit dans la nécessité de la renforcer rapidement pour opposer dès l'abord à l'ennemi un front de combat puissant; il faudra même souvent que l'avant-garde renonce à avancer immédiatement jusqu'à la zone du feu efficace de l'infanterie ennemie.

On groupe les forces principales sous la protection des troupes qui ont engagé le combat, si possible à l'abri de l'artillerie ennemie et à couvert; on place chaque troupe dans le secteur où elle aura à combattre; les troupes conservent le plus longtemps possible la formation de marche pour se mouvoir plus librement dans le terrain, mais il faut aussi éviter d'adopter prématurément un dispositif qu'on devrait changer plus tard quand on serait mieux renseigné.

Pour l'attaque, il faut que les troupes soient groupées de telle façon que chaque fraction n'ait plus à marcher que droit en avant.

On donne à l'artillerie l'occasion et le temps nécessaire pour préparer l'attaque de l'infanterie. Tant qu'on n'a pas remporté sur l'artillerie ennemie un succès bien constaté, l'attaque de l'infanterie demeure la plupart du temps une entreprise hasardeuse.

L'infanterie doit soutenir sa propre artillerie; à cet effet des fractions de l'infanterie qui engage le combat prennent sous leur feu les batteries ennemies. On peut même employer à cela de petites subdivisions qui s'approchent à couvert pour tirer contre l'artillerie ennemie à courte distance.

« Le mouvement en avant sera dominé par la préoccupation fondamentale de mettre tout en œuvre pour s'approcher aussi près que possible et de briser par la supériorité du feu la résistance de l'ennemi. »

Le groupement des troupes, en vue d'un but bien défini, doit se faire avant qu'on soit entré dans la zone du feu de l'artillerie ennemie, en terrain ouvert à 5000-4000 pas (4000-3000 mètres).

Le mouvement en avant doit être poursuivi sans arrêt jusqu'à la distance du feu efficace du fusil, ou bien, jusqu'à ce que le feu de l'adversaire devenant efficace, on soit contraint d'ouvrir soi-même le feu.

Avant ce moment, on n'emploie le feu de l'infanterie qu'exceptionnellement, s'il se présente des buts favorables et si l'on peut, en agissant ainsi, faciliter le mouvement. Pendant ce temps les troupes qui ne tirent pas continuent à marcher sans arrêt. Le feu de cette période n'est destiné qu'à aider les parties de la ligne de tirailleurs qui sont en mouvement, à atteindre la zone de terrain dans laquelle on peut engager un combat décisif. L'affaire capitale est de pousser la ligne de feu en avant.

En principe, il faut faire les bonds aussi longs que possible,

et y employer, à la fois, des fractions aussi grosses que possible de la ligne de tirailleurs.

« Le mouvement, jusqu'à la distance où le feu de l'infanterie qui attaque devient efficace, doit avoir le caractère d'un effort en avant, puissant, rapide et ininterrompu. »

Quand on a acquis ce résultat, il faut tout mettre en action pour dominer le feu de l'ennemi. La distance où commence cette phase du combat ne sera pas partout la même; plus rapprochée elle sera, mieux cela vaudra; cela dépendra du terrain, du combat, etc.

Le commandant cherchera à envelopper l'enniemi; il y emploiera des troupes auxquelles il fera à cet effet gagner latéralement l'espace nécessaire.

Les chefs en sous-ordre utiliseront aussi toutes les occasions qui se présenteront pour diriger sur l'ennemi un tir oblique ou d'enfilade. Il n'est pas nécessaire d'employer à cela des forces considérables; si de faibles troupes parviennent à gagner à son insu le flanc ou les derrières de l'ennemi et à le surprendre à courte distance par leur feu, elles peuvent contribuer sensiblement au succès.

Ce n'est que si les circonstances sont particulièrement favorables qu'on pourra arriver d'emblée dans une position assez rapprochée de l'ennemi pour y livrer le combat décisif jusqu'au bout. Ordinairement on n'atteindra cette position que peu à peu, et l'on profitera à cet effet de chaque moment où l'on sera parvenu à diminuer le feu de l'ennemi, pour pousser plus en avant la ligne des tirailleurs sous l'impulsion des réserves. L'attaquant fera des efforts de plus en plus puissants pour augmenter la supériorité de son propre feu lorsqu'il aura réussi à dominer le feu de l'ennemi, jusqu'à ce que la résistance de celui-ci soit complètement brisée.

Quand une ligne de tirailleurs d'une certaine étendue aura réussi à approcher assez d'un ennemi occupant une bonne position, on pourra toujours considérer cela comme un indice qu'elle a acquis la supériorité. Toutefois, il n'en résulte pas la certitude qu'on peut pénétrer dans la position ennemie, et alors un assaut prématuré pourrait amener une catastrophe.

« Tant que l'attitude de l'adversaire ne laisse pas voir clairement que son feu est tout à fait affaibli, il ne reste à l'attaquant rien d'autre à faire que de continuer à lutter pour la supériorité. » La supériorité une fois acquise on passe à l'assaut avec le concours de toutes les réserves encore disponibles.

L'assaut est la solution nécessaire d'une situation tendue jusqu'au paroxysme; les questions de forme sont ici sans aucune importance. La troupe doit être intimement convaincue qu'il n'y a pas de recul possible; l'honneur et le salut ne sont à ce moment que dans le « En avant ».

L'assaut doit être poussé d'un seul trait jusque dans la position ennemie; les réserves encore disponibles, qui avaient été mises préalablement en mouvement, y prennent part.

L'initiative de l'assaut partira en général du commandant supérieur, ou même de toute fraction de troupe ayant à y participer. Le plus souvent le commandant ne pourra faire sentir son influence dans ce dernier acte du combat qu'au moyen des réserves dont il dispose encore, et qu'il mettra en action contre le point qu'il aura choisi pour faire irruption dans la position ennemie.

Quand l'initiative de l'assaut aura été prise par des commandants de troupes engagées dans la ligne de feu, tous les autres commandants les soutiendront immédiatement.

- « Il est d'autant plus nécessaire de donner, déjà dans les exercices de paix, à chacune des fractions de troupes qui participent au combat, des ordres corrects, clairs et précis, et aussi de tenir à ce que ces diverses fractions exécutent ces ordres intelligemment et de leur propre initiative, que les difficultés que les armes actuelles opposent au mouvement d'approche de l'infanterie, dans le combat, sont plus grandes et qu'il faut admettre, avec certitude, que les procédés et les schémas que l'on aurait préparés en temps de paix seraient inefficaces dans un combat réel.
- » Le meilleur moyen qui soit à la disposition des directeurs d'exercices, des juges de camps, etc., pour dresser les troupes au rôle qu'elles auront à jouer, est qu'ils leurs multiplient, en les variant incessamment, les indications sur l'effet produit par le feu de l'ennemi, ainsi que sur toutes sortes d'incidents d'une nature telle qu'il n'est pas possible de les figurer dans un exercice, mais qui, au combat, se manifesteraient ou se feraient sentir. »

Telles sont, très sommairement résumées, les principales prescriptions du règlement austro-hongrois pour le combat.

Nous laissons de côté à dessein les prescriptions relatives à la défensive et au combat contre l'artillerie, la cavalerie, etc.

Italie.

D'Italie nous possédons peu de renseignements, et nous renvoyons le lecteur à la chronique italienne du mois de juillet 1903; le correspondant de la *Revue militaire* y donne un résumé des prescriptions émises par le haut commandement en vue du combat.

Il ne semble pas qu'on songe en Italie, actuellement, à modifier le règlement pour l'infanterie.

N.